

Séance du 12 avril 2023

L'an .2023, le 12 avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	8	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

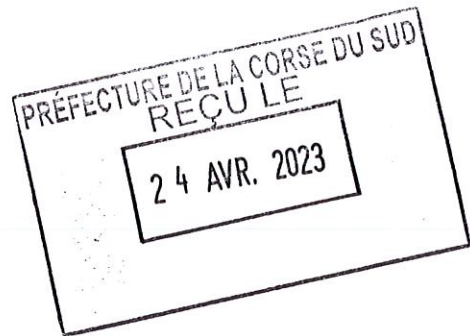
Étaient présents : Anthony Agostini, Joëlle Martinetti, Hervé Vilain, Jeannie Paule Beretti, Stéphane Bertrand, Emmanuelle Carcary, François Giorgi

Procuration(s) : Arielle Martinetti, Jacques Simon, Christiane Bouillet, Dorothée Karasz-Schneider

Étai(en)t absent(s) : Jean-François Pietri, Marc Quilichini

Date de la convocation
04 /04/2023

Étai(en)t excusé(s) :



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Hervé VILAIN

/ /

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

et publication du

/ /

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Jean Marie BALESI,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 228 415,20

Recettes : 16 251,25

Fonctionnement

Dépenses : 43 682,38

Recettes : 43 682,38

Pour rappel, total budget :	
Investissement	
Dépenses :	228 415,20 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	228 415,20 (dont 212 163,95 de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	43 682,38 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	43 682,38 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à San Gavino di Carbini

Le Maire,

Séance du 12 avril 2023

L'an 2023, le 12 avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	8	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents : Anthony Agostini, Joëlle Martinetti, Hervé Vilain, Jeannie Paule Beretti, Stéphane Bertrand, Emmanuelle Carcary, François Giorgi

Procurat ion(s) : Arielle Martinetti, Jacques Simon, Christiane Bouillet, Dorothee Karasz-Schneider

Etai(en)t absent(s) : Jean-François Pietri, Marc Guittard

Date de la convocation
04/04/2023

Etai(en)t excusé(s) :



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

_ / _ / _

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Hervé VILAIN

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

et publication du

_ / _ / _

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de BALESI JEAN MARIE

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 1 191 895,64

Recettes : 1 653 551,65

Fonctionnement

Dépenses : 1 489 089,46

Recettes : 1 489 089,46

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	2 005 801,65 (dont 813 906,01 de RAR)
Recettes :	2 005 801,65 (dont 352 250,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	1 489 089,46 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 489 089,46 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

LE MAIRE BALESI JEAN MARIE

Séance du 12 avril 2023

L'an 2023, le 12 avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Jean Marie BALESI

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	8	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents : Anthony Agostini, Joelle Martinetti, Hervé Vilain, Jeannie Paule Beretti, Stéphane Bertrand, Emmanuelle Carcary, François Giorgi

Procurator(s) : Arielle Martinetti, Jacques Simon, Christiane Bouillet, Dorothee Karasz-Schneider

Étai(en)t absent(s) : Jean-François Pietri, Marc Quilichini

Date de la convocation
04 avril 2023

Étai(en)t excusé(s) :



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Herve Vilain

/ /

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

et publication du

/ /

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence du Maire Jean Marie BALESI, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le 12 avril 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	7 737,56
- un excédent reporté de :	4 507,50
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	3 230,06
- un déficit d'investissement de :	115 936,20
- un excédent des restes à réaliser de :	212 163,95
Soit un excédent de financement de :	96 227,75

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DÉFICIT	3 230,06
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 230,06
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	115 936,20

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à San Gavino di Carbini

LE MAIRE JEAN MARIE BALESI

Séance du 12 avril 2023

L'an 2023 le 12 avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Jean Marie BALESi

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	8	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

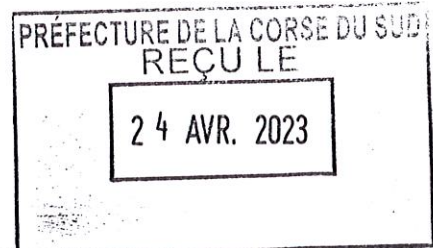
Étaient présents : Anthony Agostini, Joëlle Martinetti, Hervé Vilain, Jeannie Paule Beretti, Stéphane Bertrand, Emmanuelle Carcary, François Giorgi

Procurat ion(s) : Arielle Martinetti, Jacques Simon, Christiane Bouillet, Dorothee Karasz-Schneider

Étai(en)t absent(s) : Jean-François Pietri, Marc Quilichini

Date de la convocation
04 avril 2023

Étai(en)t excusé(s) :



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Hervé VILAIN

_ / _ / _

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

et publication du

_ / _ / _

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean Marie BALESi, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le 12 avril 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	124 617,51
- un excédent reporté de :	418 107,95
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	542 725,46
- un excédent d'investissement de :	1 026 102,19
- un déficit des restes à réaliser de :	461 656,01
Soit un excédent de financement de :	564 446,18

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT 542 725,46

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 542 725,46

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 1 026 102,19

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à San Gavino di Carbini

LE MAIRE Jean Marie BALESi

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE SAN GAVINO BUDGET ASSAINISSEMENT

Séance du 12 avril 2023

L'an 2023, le 12 avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	8	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

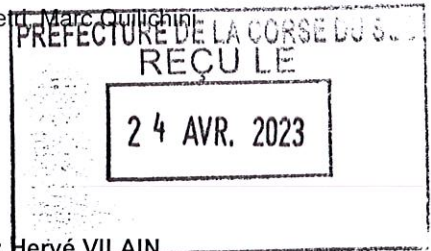
Étaient présents : Anthony Agostini, Joëlle Martinetti, Hervé Vilain, Jeannie Paule Beretti, Stéphane Bertrand, Emmanuelle Carcary, François Giorgi

Procuration(s) : Arielle Martinetti, Jacques Simon, Christiane Bouillet, Dorothee Karasz-Schneider

Date de la convocation
04 avril 2023

Étai(en)t absent(s) : Jean-François Piere, Marc Quilichini

Étai(en)t excusé(s) :



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Hervé VILAIN

____ / ____ / ____

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

et publication du

____ / ____ / ____

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	430 825,77
	Réalisé :	228 721,52
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	430 825,77
	Réalisé :	112 785,32
	Reste à réaliser :	212 163,95

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	40 351,25
	Réalisé :	33 182,06
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	40 351,25
	Réalisé :	29 952,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-115 936,20
Fonctionnement :	-3 230,06
Résultat global :	-119 166,26

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE MAIRE s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à San Gavino di Carbini

LE MAIRE JM Balesi

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAN GAVINO BUDGET COMMUNE M14**

Séance du 12 avril 2023

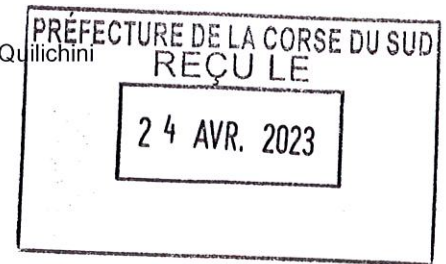
L'an 2023, le 12 avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marie Balesi

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	8	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents : Anthony Agostini, Joëlle Martinetti, Hervé Vilain, Jeannie Paule Beretti, Stéphane Bertrand, Emmanuelle Carcary, François Giorgi

Procurat ion(s) : Arielle Martinetti, Jacques Simon, Christiane Bouillet, Dorothée Karasz-Schneider

Etai(en)t absent(s) : Jean-François Pietri, Marc Quilichini



Date de la convocation
04 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Hervé VILAIN

_ / _ / _

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

et publication du

_ / _ / _

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 972 909,83
	Réalisé :	282 928,08
	Reste à réaliser :	813 906,01

Recettes	Prévu :	1 972 909,83
	Réalisé :	1 309 030,27
	Reste à réaliser :	352 250,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 232 275,95
	Réalisé :	768 616,06
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	1 232 275,95
	Réalisé :	1 311 341,52
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 026 102,19
Fonctionnement :	542 725,46
Résultat global :	1 568 827,65

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE MAIRE s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à San Gavino di Carbini

LE MAIRE JM Balesi

Séance du 12 avril 2023

L'an 2023, le 12 avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	8	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents : Anthony Agostini, Joëlle Martinetti, Hervé Vilain, Jeannie Paule Beretti, Stéphane Bertrand, Emmanuelle Carcary, François Giorgi

Procurator(s) : Arielle Martinetti, Jacques Simon, Christiane Bouillet, Dorothee Karasz-Schneider

Étai(en)t absent(s) : Jean-François Pietri, Marc Quilichini

Date de la convocation
04 avril 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Hervé VILAIN

_ / _ / _
et publication du
_ / _ / _

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par Trésorerie de Sartène à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

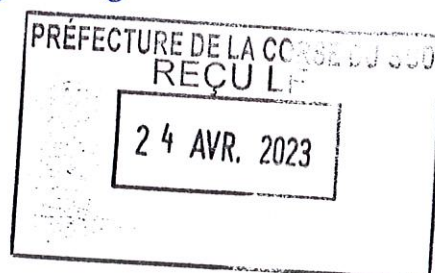
**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à San Gavino di Carbini
LE MAIRE JM Balesi





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAN GAVINO BUDGET COMMUNE M14

Séance du 12 avril 2023

L'an 2023, le 12 avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marie Balesi

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	8	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

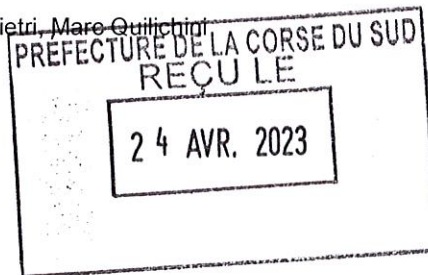
Etai(en)t présents : Anthony Agostini, Joëlle Martinetti, Hervé Vilain, Jeannie Paule Beretti, Stéphane Bertrand, Emmanuelle Carcary, François Giorgi

Procurat ion(s) : Arielle Martinetti, Jacques Simon, Christiane Bouillet, Dorotheé Karasz-Schneider

Etai(en)t absent(s) : Jean-François Pietri, Marc Quilichini

Date de la convocation
04 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Hervé VILAIN

	EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
et publication du	
	Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Trésorerie de Sartène à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à San Gavino di Carbini
LE MAIRE JM Balesi

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-14
12/04/2023

Nombre de
Conseillers

en exercice : 14

Présents : 8

représenté(es) : 4

Votants : 12

Pour : 12

Abstention :

Contre :

Représenté(es) :

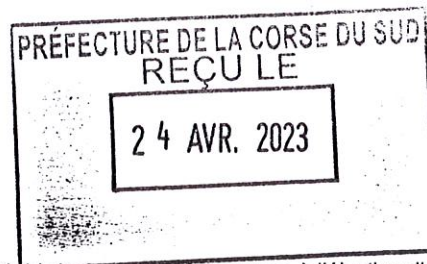
Absent(es) : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril, le Conseil Municipal de la Commune de San-Gavino-di-Carbini étant assemblé en session, au lieu habituel de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Bernard Jean-Marie Balesi.

Etaient présents : Anthony Agostini, Jeannie Paule Beretti, Stephane Bertrand, Emmanuelle Carcary, Joëlle Martinetti, Hervé Vilain, François Giorgi

Arièle Martinetti , Jacques Simon, Christiane Bouillet, Dorothee Karasz-Schneider

Jean-François Pietri, Marc Quilichini



Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Hervé Vilain, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Où la proposition du Maire sur la situation financière de la commune, le Conseil municipal adopte les taux d'impositions suivants pour 2023 :

Fixation des taxes communales

- Taxe foncier bâti : 17.75%
- Taxe foncière non bâti : 53.31%
- Taxe d'habitation : 14%

Nota :

le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : que la convocation avait été faite le : 04 avril 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

A blue ink signature, likely of the Mayor, written in a cursive style.

A blue ink signature, likely of a council member, written in a cursive style.

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-14
12/04/2023

Nombre de
Conseillers

en exercice : 14

Présents : 8

représenté(es) : 4

Votants : 12

Pour : 12

Abstention :

Contre :

Représenté(es) :

Absent(es) : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril, le Conseil Municipal de la Commune de San-Gavino-di-Carbini étant assemblé en session, au lieu habituel de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Bernard Jean-Marie Balesi.

Etaient présents : Anthony Agostini, Jeannie Paule Beretti, Stéphane Bertrand, Emmanuelle Carcary, Joëlle Martinetti, Hervé Vilain, François Giorgi

Arièle Martinetti, Jacques Simon, Christiane Bouillet, Dorothée Karasz-Schneider

Jean-François Pietri, Marc Quilichini

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Hervé Vilain, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire expose au Conseil la possibilité d'un financement pour la commune concernant l'acquisition de matériel technique.

Financement matériel technique

Il présente au Conseil le devis suivant :

Acquisition : élagueuse, souffleur, tronçonneuse, chargeur rapide pour un montant total de **2 550.26€ HT**

Pour cette opération d'un montant de 2 550.26 €HT + 510.05€ (TVA 20%) soit **3 060.31 TTC.**

Le Maire propose au Conseil de solliciter auprès de la Collectivité de Corse, au titre de la dotation quinquennale, une subvention à hauteur de 80% de la dépense soit 2 040.20 € HT. les 20% restant seront à la charge de la commune soit 510.05€ HT

Où la proposition du Maire, le Conseil lui donne son accord pour acquérir ce matériel technique et demander les subventions nécessaires.

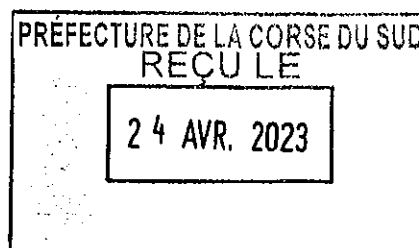
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Nota :

le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le :

que la convocation avait été faite le : 04 avril 2023



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-13
12.04.2023

Nombre de
Conseillers

en exercice : 14
présents : 8

représenté(es) : 4

Votants : 12

Pour : 12

Abstention :

Contre :

Représenté(es)

Absents : 2

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de San Gavino di Carbini étant assemblé en session, au lieu habituel de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Bernard Jean-Marie Balesi.

Etaient présents : Anthony Agostini, Jeannie Paule Beretti, Stephane Bertrand, , Emmanuelle Carcary, Joëlle Martinetti, , Hervé Vilain, François Giorgi

Arielle Martinetti, Jacques SIMON, Christiane Bouillet, Dorothee Karasz-Schneider

Jean-François PIETRI, Marc Quilichini

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Hervé Vilain, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Eglise de Gualdariccio :
Travaux**

Le Maire expose au Conseil la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation de l'église de Gualdariccio suite à des dégâts des eaux de pluie.

Le montant des travaux est de 97 404.40€ HT soit 107 144.84€ TTC.

Le Maire demande au Conseil son accord pour solliciter les subventions nécessaires à l'Office de l'Environnement et à l'Etat pour effectuer ces travaux de rénovation :

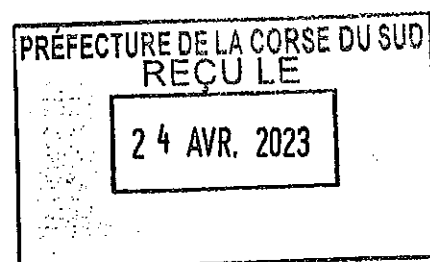
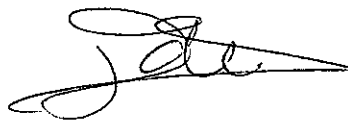
- Etat : 60% soit 58 442.64€ HT
- Office de l'environnement de la Corse : 20 % soit 19 480.88€ HT
- Les 20% restant seront à la charge de la commune soit 19 480.88€ HT

Nota :

le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le :

que la convocation avait été faite le : 04 avril 2023

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que dessus.



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-12
12/04/2023

Nombre de
Conseillers

en exercice : 14
Présents : 8

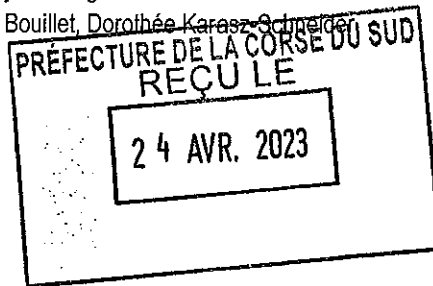
représenté(es) : 4

Votants : 12
Pour : 12
Abstention :
Contre :
Représenté(es) :
Absent(es) : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril, le Conseil Municipal de la Commune de San-Gavino-di-Carbini étant assemblé en session, au lieu habituel de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Bernard Jean-Marie Balesi.

Etaient présents : Anthony Agostini, Jeannie Paule Beretti, Stephane Bertrand, Emmanuelle Carcary, Joëlle Martinetti, Hervé Vilain, François Giorgi

Arièle Martinetti, Jacques Simon, Christiane Bouillet, ~~Dorothee Karasz-Schneider~~



Jean-François Pietri, Marc Quilichini

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Hervé Vilain, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire expose au Conseil la possibilité d'un financement pour la commune concernant l'acquisition de matériel informatique.

Financement matériel informatique

Il présente au Conseil le devis suivant :

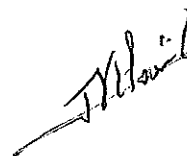
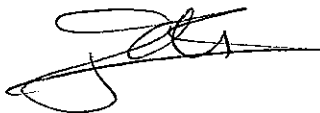
- Acquisition moniteur 27", ondulateurs, tour + écran + licence office + licence antivirus + livraison et installation pour un montant total de **2 255.51€ HT**

Pour cette opération d'un montant de 2 255.51 €HT + 411.10€ (TVA 20%) soit **2 466.61 TTC**.

Le Maire propose au Conseil de solliciter auprès de la Collectivité de Corse, au titre de la dotation quinquennale, une subvention à hauteur de 80% de la dépense soit 1 804.408 € HT. les 20% restant seront à la charge de la commune soit 451.102 € HT

Où la proposition du Maire, le Conseil lui donne son accord pour acquérir ce matériel informatique et demander les subventions nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Nota :

le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le :

que la convocation avait été faite le : 04 avril 2023